

Mémoire du P. Lafitau: Sur la boisson [vendue] aux Sauvages.

L*A traite* de l'eau de vie et autres lique[u]rs pareilles est tout à fait contraire au bien de la Colonie et de l'Etat par quatre raisons principales, dont la première est qu'elle intéresse le repos et les intérêts des sauvages.

Quand ces peuples sont ivres, ils entrent dans de telles fureurs qu'ils cassent et brisent tous dans leurs ménages, font des cris et des hurlements terribles, et cherchent comme des furieux leurs ennemis pour les poignarder; leurs parents, leurs amis ne sont pas dans ces moments à couvert de leur rage, et ils se mangent le nez et les oreilles.

Le père Bruyas, ancien Missionnaire, l'a assuré plusieurs fois, qu'il avait comme plus de cent personnes venues pour s'établir au Sault St. Louis dans l'espérance d'éviter la persécution de ces sortes d'ivrognerie; mais que plusieurs s'en étaient retournés voyant que la boisson et l'ivrognerie y était aussi commune et fréquente que chez eux.

Quoique les sauvages aiment à boire, ils sont néanmoins fâchés de l'avoir fait, parce que dans leur ivresse, ils perdent tous ce qu'ils ont, à quoi ils ont un très grand regret quand ils sont revenus dans leur bons sens.

La désunion et la dissolution de leurs mariages s'en